L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 13 JANVIER 1877.

30me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN 13 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan 76 Chartres, rue St-Charles—jardin et grand terrain, dans l'îlot compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Tonti et Rocheblave.

Par O. Valeton, à la Recrue des marchands et Encanteurs, rue Royale—Jolie maison double à deux étages, rue Marais.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—350 000 sacs en papier, sacs à chandelles.

Chandelles.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Achetez vos Bonbons au 75 cents la livre; vos Fruits orientaux à 60 cents, chez A. Lemanne, 169 Chartres, entre Bienville et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Samedi, 13 janvier 1877.

VARIÉTÉS—A midi, La Jolie Parfumeuse; le soir, La Tirelaire d'argent.

ACADÉMIE—A midi et le soir, The Great Divorce Case.

L'inauguration de Tilden et ses conséquences.

Bien que les enquêtes congressionnelles sur l'élection du 7 novembre, ne soient pas toutes terminées, nous avons des informations suffisantes pour avoir la certitude que les votes de la Floride et de la Louisiane appartiennent légitimement aux électeurs de Tilden et Hendricks et que ce résultat sera constaté au moins par les rapports des comités de la Chambre. La seule question douteuse est celle de savoir s'il se trouvera au Sénat une majorité pour résister à la volonté nationale et refuser de compter les votes qui doivent faire proclamer Tilden élu.

Dans le cas où cette hypothèse se réaliserait, la Chambre, comme nous l'avons dit, n'hésiterait pas à procéder à l'élection du Président, et si Mr Ferry, président du Sénat, proclamait Hayes élu, il y aurait deux prétendants qui se disputeraient le pouvoir le 4 mars prochain.

La persistance des conspirateurs à vouloir lutter contre la volonté nationale, a provoqué de la part des démocrates d'énergiques démonstrations dans l'Ohio, l'Indiana et quelques autre: Etats. Des Conventions doivent être tenues pendant le présent mois, dans le Kentucky, l'Illinois et ailleurs, et le mouvement ira en grandissant jusqu'au 14 février, jour fixé pour le compte des votes présidentiels. L'agitation dans le pays va devenir de plus en plus intense, et si le soulèvement des masses en faveur de Tilden est assez prononcé que les indices actuels semblent l'indiquer, les efforts des cent mille fonctionnaires fédéraux, répartis dans tout le pays, en faveur de Hayes, paraîtront insignifiants et ne pourront donner aucun appui réel à la conspiration.

Si, malgré toutes les indications sur la tendance du courant populaire, les Sherman, les Morton et leurs complices persistaient à vouloir inaugurer Hayes à Washington, révolutionnairement, M. Tilden et ses partisans ne se soumettraient certainement pas à cette usurpation.

Les correspondances particulières annoncent que la détermination de M. Tilden est bien arrêtée et que, s'il est reconnu en élu par la Chambre, il se fera certainement inaugurer en faisant appel aux gouverneurs d'Etat et aux milices, si cela est nécessaire.

Le général Sherman, commandant en chef de l'armée, paraît, jusqu'à présent, incliner du côté des conspirateurs, mais s'il consent à se faire l'instrument d'une usurpation, il est plus que douteux qu'il soit suivi dans cette voie par beaucoup d'officiers supérieurs.

Il ne pourrait, dans tous les cas, réunir à Washington dans un court délai, qu'une petite armée de trois à cinq mille hommes, tandis que Tilden serait promptement appuyé par les milices de New York, du Connecticut, du Maryland qui pourraient lui fournir plus de 30,000 hommes exercés, disciplinés et armés.

Si les conspirateurs, qui auraient l'avantage de la possession de la capitale, y paraissaient trop bien établis pour en être facilement délogés, Tilden convoquerait le Congrès à New York, y établirait provisoirement le siège du gouvernement et emploierait ses forces militaires à former autour de Washington un cordon qui y en fermerait l'usurpateur et sa petite armée dont la situation serait très critique.

Appuyé sur une majorité de la Chambre et sur les sénateurs démocrates qui, dans le prochain Sénat, ne seront en minorité que de 4 voix, installé dans la plus grande ville des Etats Unis et soutenu par quatre millions et demi de citoyens, Tilden aurait bien vite raison des faiseurs de coup d'état renfermés dans Washington, et qui ne pourraient nullement compter sur les milices des Etats qui ont voté pour Hayes, les milices comprenant autant de démocrates que de républicains.

Ainsi, à ne considérer la position que par rapport aux Etats du Nord, Tilden serait assuré de forces bien supérieures à celles de son concurrent. Mais au premier signal, la Virginie, le Kentucky, le Missouri et le Tennessee pourraient envoyer cent mille hommes à Washington pour co-opérer avec les milices de New York et des autres Etats démocrates et la campagne serait vite terminée.

La solution de la question présidentielle n'est pas douteuse pour nous, si Tilden et la majorité démocratique de la Chambre, appréciant leur force réelle, ne fléchissent pas. Tilden sera Président, qu'il y ait ou non résistance à son inauguration, et si la résistance se produit, elle sera promptement étouffée par un soulèvement populaire qui en finira avec la lèpre radicale et l'esprit d'usurpation qui en est la conséquence.

Quoiqu'il arrive, il est certain que la Louisiane sera débarrassée, le mois prochain, de la présence des troupes fédérales et de toute intervention du gouvernement des Etats-Unis dans ses affaires intérieures.

C'est là une certitude à laquelle nos conspirateurs radicaux feront bien de réfléchir. S'ils veulent actuellement céder la place, sans plus de résistance, au gouvernement légal, ils pourront échapper au châtiment qu'ils ont si bien mérité par leurs crimes politiques et autres, car le gouvernement légal pourra les protéger contre l'indignation du peuple qu'ils ont indignement pillé et opprimé depuis neuf ans, mais s'ils persistent dans leur opposition téméraire contre le gouvernement, et défient, derrière les murailles de leur caserne, la loi, les autorités et la population, il est à craindre que le pouvoir des troupes fédérales rappelées à Washington, les laisseront livrés à eux-mêmes, ils ne paient chez leur folie démérité.

Malgré le prestige dont jouit le gouvernement de Nicholls, ce gouvernement pourrait être impuissant à mettre les fauteurs de tous nos troubles, les auteurs de tous nos maux, à l'abri de la colère d'une foule exaspérée par plusieurs semaines d'excitation et d'incertitude.

M. Packard et ses complices feront donc bien de peser les conséquences de la prolongation de leur résistance au gouvernement légal, et ils agiront prudemment en se soumettant de bonne grâce à un changement de régime déjà presqu'accompli et dont l'établissement final est aujourd'hui inévitable.

RÉSOLUTIONS DES CITOYENS DE CADDO.—Les contribuables de la paroisse Caddo, réunis en mass meeting à Shreveport, ont adopté des résolutions pour recommander le paiement d'avance au gouvernement de Nicholls de cinq pour cent au plus du montant des taxes. Les contribuables et les autres citoyens sont invités à apposer leurs signatures aux résolutions en signe d'adhésion au gouvernement légal.

—Le doyen de pays de Tarbes, M. Jean Bourguine, propriétaire de la source minérale de Bonnecos, vient de s'éteindre dans sa propriété à l'âge de 107 ans. Il avait conservé l'usage de toutes ses facultés, même de ses jambes. Il avait servi sous Louis XVI.

Les législateurs républicains et l'usurpation Packard.

Dans la liste des représentants et sénateurs dressée par les comités démocrates, il y a 15 sénateurs et 56 représentants républicains, qui seront admis à siéger s'ils veulent se présenter à la salle des Odd Fellows.

Ces sénateurs et ces représentants dont l'élection n'est pas contestée, ont cru devoir jusqu'à présent siéger à la Maison d'Etat au milieu d'hommes qui l'ont d'autre titre que les déclarations frauduleuses d'un Bureau de retours illégalement composé. Ils ont compris ainsi l'usurpation Packard. Nous n'avons pas à rechercher les motifs qui les ont fait rester servilement soumis à la discipline de parti. Mais ceux qui parmi eux, désirent vous la paix et l'harmonie rétablies dans notre malheureux Etat et la moralité avenant ... à leur parti et à la race de couleur, ils ont rien à craindre de notre législation. Bien au contraire, si leurs droits peuvent leur être garantis ou assurés, ce ne serait être que par les mesures législatives émanant de cette assemblée, car tous ses membres ont juré de remplir leurs devoirs conformément à la Constitution des Etats-Unis et à celle de l'Etat, et ce serment ne sera pas pour eux une vaine formalité, mais sera strictement observé par eux.

J'ai considéré, messieurs, qu'il était de mon devoir de vous présenter ces observations, afin que vous soyez bien persuadés que nous vous accueillons comme des égaux sous tous les rapports dans cette assemblée et que nous prenons sincèrement de votre vote prendre part à nos délibérations et à nos travaux pour le bien du peuple de cet Etat. (Applaudissements).

MISSOURI.

Le message annuel de M. Hardin, gouverneur du Missouri, a été envoyé vendredi à la législature. Il traite principalement des affaires de l'Etat, mais on y trouve aussi le passage suivant sur la question présidentielle :

Il est peut-être heureux, dit le gouverneur, que le pouvoir législatif de l'Etat soit en session en ce moment, pour aider à faire triompher la volonté du peuple dans les troubles qui peuvent surgir à propos de l'élection présidentielle. Votre prédécesseur disposa le pouvoir exécutif de toute déclaration spéciale à ce sujet; car vos décisions, quelles qu'elles soient, seront une manifestation plus expressive à l'appui de la volonté populaire.

C'est à une administration civile corrompue qu'annihile les efforts du peuple pour la purifier et la fortifier; c'est à l'usurpation de pouvoirs non autorisés par la constitution et par les lois de la part de fonctionnaires qui ont pour mandat de sauvegarder les droits du peuple et de l'Etat : c'est à l'intervention illégale et arbitraire de l'armée dans les élections et leurs résultats, dans l'organisation des législatures, et à la prétention du militarisme de s'ériger en juges pour décider des droits des membres de ces législatures; c'est par tous ces abus que la partie sage et modérée du peuple a perdu confiance dans l'administration des affaires fédérales et en est arrivée à craindre que des ambitieux et des hommes peu scrupuleux, pour rester au pouvoir, ne veuillent s'opposer au changement d'administration qu'ils croient avoir été ordonné par le vote populaire.

L'Etat, à mon avis, s'appuie sur les lois du pays qui suffisent simplement pour permettre à des citoyens honnêtes et patriotiques de déterminer sans obstacles le choix du peuple pour les fonctions de président et de vice-président. Le peuple demande à ceux qui sont au pouvoir que son choix soit fidèlement, honnêtement et pacifiquement exécuté suivant les droits des candidats. Ils faillitaient à leur mandat et à l'honneur de ce grand pays ceux qui agiraient autrement. Il ne peut y avoir aucun doute sur ce point : un choix a été fait.

Le peuple du Missouri appuiera chaleureusement l'inauguration des candidats dont l'élection sera reconnue conformément à la constitution; mais il ne tolérera ni ne devra permettre l'installation par la fraude ou par la force, ou en violation des usages et précédents qui ont été observés jusqu'à présent dans notre histoire nationale.

Je recommande à votre jugement l'examen de ces graves questions et j'ai la confiance que, quelles que seront vos déclarations, elles auront pour effet de condamner la fraude et l'usurpation; qu'elles seront empreintes de sagesse et de patriotisme et qu'elles appuieront énergiquement le bon droit et les institutions du pays.

UN APPEL AUX CONTRIBUABLES.

Nous sommes priés d'annoncer que des listes du Comité de Citoyens ont été remises aux différents journaux, aux compagnies d'assurance et à toutes les banques de la ville. Ceux des contribuables qui désireront participer au mouvement, en ce qui regarde le paiement de cinq pour cent des taxes de 1877, afin de subvenir aux dépenses du gouvernement d'Etat légal, dont le gouverneur Nicholls est le chef, sont invités à donner leurs signatures.

On trouvera une liste aux bureaux de l'*Abeille*.

—Il résulte d'informations transmises au ministre de la marine et des colonies, que le régiment demandé, dont le départ aura lieu, vient d'être mis en vigueur à Porto-Rico.

Tout navire à destination de ce port devra être muni d'un manifeste indiquant exactement en lettres et en chiffres, le mâture et gréement, pavillon, nom, capitaine, nombre de tonneaux espagnols, provenance, armateurs et chargeurs, consignataires, marques, numéros, noms et poids des colis composant son chargement, sauf que la Note des provisions à l'usage de bord.

Les navires qui ne présenteraient pas ledit manifeste encourront une amende de 500 piastres fortes s'ils sont chargés, et de 200 piastres fortes s'ils viennent sur lest. Les objets qui se trouveraient à bord sans être portés au manifeste seront confisqués et le navire sera frappé d'une amende égale à la valeur vénale de l'objet. Pour tout colis en avarie dont le poids décroît excédant 10 0/0, le navire paiera 25 piastres d'amende par chaque livre par lequel on constatera une différence de poids.

ELECTION D'UN SÉNATEUR.—Une proclamation du gouverneur Nicholls ordonne une élection dans les paroisses Ouachita et Caldwell, composant le 18me district sénatorial, pour le choix d'un sénateur, en remplacement de M. Thomas E. Meredith, décédé.

La proclamation n'indique pas le jour où l'élection doit être tenue; nous apprenons, sur cette omission, l'attention du secrétaire d'Etat.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Aimée a été très applaudie hier soir dans le rôle de Rose Friquet des *Dragons de Villars*, qu'elle joue et chante avec un rare talent, mais la salle n'était pas aussi bien garnie que la veille.

Aujourd'hui en matinée on donnera *La Jolie Parfumeuse* et le soir *La Tirelaire d'argent*.

On annonce pour dimanche la dernière représentation de *la Vie parisienne*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—"The Great Divorce Case," sera représenté aujourd'hui en matinée et dans la soirée. Comme la ville est parfaitement calme, il est probable que la foule se portera avec empressement aux deux représentations.

Mercredi prochain, *Uncle Tom's Cabin*, pièce des plus émouvantes, et de laquelle, nous l'espérons, auront été retranchées les scènes à sensation destinées à faire prendre en horreur les malheureux esclavagistes du Sud. La calomnie nous a déjà fait trop de mal. L'esclavage, Dieu merci, ne trouve plus de défenseurs en Amérique, mais il ne faut pas non plus fausser l'histoire et faire de tous ceux qui ont autrefois possédé des esclaves des ogres et des bourreaux.

Les *New Orleans Jubilee Singers* se feront entendre pendant la représentation. Ils ont un répertoire varié, et leurs hymnes, leurs chœurs, leurs chants d'habitation, leurs mélodies religieuses, causeront un vif plaisir à l'auditoire. M. Bidwell ne pouvait rien imaginer de plus heureux comme intermède.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 12 janvier 1877.

Le Sénat se réunit à onze heures. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Dix neuf membres—un quorum—répondant à l'appel.

Sur motion de Mr Eustis, le secrétaire est dispensé de lire le compte-rendu de la séance d'hier et le journal, tel qu'il a été imprimé, est approuvé.

Mr Kelly présente un acte pour réduire les taxes de la ville de la Nlle-Orléans prélevées à l'effet de maintenir la police métropolitaine; pour limiter les dépenses de cette police et autoriser le bureau de police à diminuer les salaires et les frais. L'acte réduit les dépenses de la police à $575,000 par an. La une seconde fois et renvoyé au comité de la police métropolitaine.

Mr Kelly présente un acte qui limite à $375,000 par an le montant que la ville de la Nlle-Orléans est tenue de maintenir des écoles publiques. La une seconde fois et soumis au comité de l'éducation publique.

Le Sénat siège à huis clos, après quoi, il se joint à la Chambre pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

Après le premier tour de scrutin, le Sénat rentre dans son ... .

Sur motion de Mr. Robertson, l'ordre du jour est remis à demain, samedi, à 2 heures.

Le secrétaire lit une lettre de Mr. Oscar Arroyo, qui donne sa démission de commis au minutes pro tem. Mr. Arroyo remercie le Sénat de lui avoir confié ce poste et exprime le regret que, dont il connaît plusieurs depuis nombre d'années. Expression de sa reconnaissance pour les égards qu'il a eus jamais cessé de lui témoigner. Sur motion de Mr. Goode la démission est acceptée, et le Sénat adopte une résolution qui remercie Mr. Arroyo de ses services et déclare que le Sénat perd en lui un officier dévoué et capable.

Mr. Stevens présente une résolution qui devra être adoptée par les deux Chambres et ordonne un examen, par un comité de trois membres du Sénat et de trois membres de la Chambre, des livres, comptes et mandats de l'auditeur et du trésorier de l'Etat. La résolution est adoptée.

Le Sénat siège à huis clos.

Après la séance secrète, MM. Texada, Ellis et Mitchell sont chargés d'examiner les livres, comptes et les mandats de l'auditeur et du trésorier de l'Etat, puis le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

La Chambre se réunit à onze heures, un quorum est présent à la séance.

Une résolution invitant les comités du Congrès à ne siéger aux séances est remise à un autre jour.

Mr Foerster, prétendant du comité des impressions, présente un rapport sous forme de bill: mais la lecture en est suspendue, l'heure de procéder à l'élection d'un sénateur ayant sonné.

Mr. Toler donne avis, avant midi, des bills suivants: un acte pour amender l'article 673 du Code de procédure de la Louisiane; un acte pour amender les articles 666 et 601 du Code de procédure; un acte pour amender les articles 279 et 289 du Code de procédure; un acte pour amender les articles 172 et 178 du Code de procédure.

Mr. Wild, d'Orléans, donne avis d'un acte qui rappelle l'acte No. 46 de la session de 1874, organisant le New Orleans Sanitary and Excavating Company.

Sur motion de Mr. Jones, la Chambre reconsidère le vote par lequel a été adopté le bill qui maintient l'acte qui crée la Cour de District Supérieure.

La lecture du bill d'impression est reprise. Le titre seulement en est lu après la première lecture, la Chambre en ordonne l'impression et il est mis à l'ordre spécial du jour de mardi prochain, à 2 heures.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les deux Chambres se réunissent et procèdent à l'élection d'un sénateur.

M. Albert Estopinal, de St Bernard, est assermenté. Sa présence est accueillie par des applaudissements.

Les votes du Sénat se partagent comme suit: M. Robertson en obtient 7, M. Wickliffe 3, M. Egan 3, M. Gibson 2, M. Jonas 4.

Les votes de la Chambre se partagent comme suit: M. Robertson en obtient 18, M. Wickliffe 16, M. Egan 17, M. Gibson 15, M. Jonas 20.

Aucun des candidats n'ayant reçu le nombre de votes nécessaire, sur motion de Mr White, le Sénat se retire.

Soixante-cinq membres de la Chambre—un quorum—répondent à l'appel.

Mr Marrero, de St-Bernard, annonce qu'il ne conteste plus le siège de Mr Estopinal. Mr Estopinal, qui avait d'abord fait partie de la Chambre Packard, déclare qu'il n'est pas homme de parti, mais le représentant de républicains et de démocrates.

Les bills suivants sont annoncés :

Par Mr Steele, d'Union—Bill pour incorporer la ville de Ouachita.

Par Mr Washburne, de Morehouse—Bill pourvoyant à la perception et au débours de la taxe dite *poll tax*.

Par Mr Young, de Claiborne—Bill amendant les sections 1 et 3 de l'acte 14 approuvé le 9 mars 1872 et qui pourvoit à un revenu, &c.

Par Mr Ryland, d'Ouest Feliciana—Acte abolissant la place d'assistant de l'avocat général.

Par M. Bell, d'Orléans—Acte pourvoyant aux dépenses usuelles de la Législature.

M. Bowman, de Franklin, appelle le bill qui établit une nouvelle paroisse et abolit celles d'Ibérie et de St. Martin. L'orateur lit une dépêche de MM. R. S. Perry et J. S. Breaux, d'Ibérie, priant la Chambre d'attendre, avant d'agir, les représentants d'Ibérie. Les prier et recommandation du bill est fixée à jeudi prochain.

La Chambre s'ajourne à samedi, à onze heures et demie.

L'usurpation à la Maison d'Etat.

Ce qui s'est fait dans la caserne St.-Louis.

PSEUDO-SÉNAT.

Antoine a appelé ses compagnons à l'ordre avec le même résultat que les jours précédents, pas plus de quorum que de décorum.

Pour passer le temps les assistants ont siégé en séance exécutive, puis ont suspendu la séance. A midi, nouvel appel de rôle, 16 présents, sont présents qu'élus; absents MM. Breaux, Demas, Hamlet, Weber et Wheeler. Sur motion, le corps d'Antoine se transporte chez Michael Hahn pour procéder à de nouveaux essais de ballottages pour le court terme du Sénat. Après quoi le pseudo-sénat maintenant toujours de quorum s'est ajourné.

Dans la session jointe, il n'y a eu qu'un seul tour de scrutin avec le résultat suivant: C. C. Antoine, 58; Pinchback, 29; Taylor Beattie, 11; Jasper Lewis, 3; W. H. Hunt, 4; Anderson, 4; blancs, 2; divers, 4; total, 58. Warmouth a voté pour son ami Pinchback.

PSEUDO-CHAMBRE.—Le compagnie de Hahn s'est déclarée en nombre.

M. de Roxy s'est levé pour un fait personnel et rappelant les paroles prononcées par M. Harper, des Hayes, devant la Chambre légale, dans lesquelles M. Barrett dit que l'Hôtel St-Louis est une caverne de voleurs, il a dit:

"Je désire déclarer à cette Chambre, comme le bruit en a couru, qu'on m'a offert $10,000 pour aller avec lui à la Chambre démocratique et que je veux rester avec ceux qu'il appelle des voleurs et que je ne veux pas aller trop un parti qui accuse de voler un Etat et qui sont les voleurs."

Quant à M. Barrett, M. de Lacy l'estime et a souvent pris conseil de lui comme d'un frère ou d'un père et il le considère comme un homme intégrant plus des droits à rester de la population dans la province Rapides. Il ne sait pas qu'il puisse y avoir de voleur dans cette assemblée, mais après tout il y en a toujours eu.

M. Grandee fait la motion d'expulser M. Barrett et M. Kennedy.

M. Lewis déclare qu'on a mal rapporté les paroles de M. Barrett. qu'il n'a pas dit que la législature était une caverne de voleurs, mais qu'il y avait un ring contrôlé par quatre voleurs.

M. Hahn explique que la motion d'expulsion n'est pas motivée par ce qu'a dit M. Barrett, mais par le fait qu'il a été rejoindre une assemblée révolutionnaire.

La résolution a été retirée. Après la session jointe, la compagnie de Hahn s'est ajournée à samedi à midi.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les constructeurs aux abois.

L'ancien hôtel St-Louis continue à justifier le nom de caserne que nous lui avons donné. Dans une des grandes salles de la bâtisse une troupe mêlée d'environ cinquante hommes, la plupart de couleur, venus d'ailleurs de métropolitain et de milliaires, ont fait leur Pyrrhique pendant les scènes à sensation destinées à faire prendre en horreur les malheureux esclavagistes du Sud. La calomnie nous a déjà fait trop de mal. L'esclavage, Dieu merci, ne trouve plus de défenseurs en Amérique, mais il ne faut pas non plus fausser l'histoire et faire de tous ceux qui ont autrefois possédé des esclaves des ogres et des bourreaux.

Les rapporteurs de la presse ont pu, hier, entrer dans la caserne St. Louis et en sortir sans difficulté, mais ils n'ont pu s'y procurer beaucoup d'informations. Une active surveillance est exercée sur tous ceux qui s'y trouvent même sur les représentants et sénateurs qui ne sont pas sortis hier dans la journée. Ce surcroît de précaution paraît indiquer que les usurpateurs sont aux abois.

Une visite chez Pinchback.

Mr Pinchback déménage en cela des rues Magazine et Chartres, tout près de l'élégante résidence qu'il a occupée de Mr Wiltz, ancien sénateur, et qu'il a quitté, dans le quartier du district. C'est là que le gérant A. S. Badger avait une occasion de mécrépitaine est allé lui faire visite dans l'espoir de trouver chez lui les cinq sénateurs qui manquent à la Maison d'Etat, Demas, Weber, Breaux, Hamlet et Wheeler, et de les amener avec lui à la caserne de Mr Packard.

Il sonne et personne ne répond. Il se rend à une autre porte de côté et n'est pas mieux admis. Badger revient alors et sonne de nouveau à la porte défaite. Pinchback ne présente en personne, mais refuse de laisser entrer Badger qui insiste d'abord le barrière. Pinchback lui montre un fusil et dit qu'il s'en servira dans le cas où son domicile serait envahi, et que sans hésiter il fera feu contre le premier venu qui aurait cette audace. Badger alors se retire et laisse son homme en proie à ses craintes et à ses Philippes.

Il y avait alors deux officiers de la police actuelle, Miller et Anderson, de service dans le voisinage. Pinchback va les chercher et demande leur protection. Ils rassemblent bientôt trente hommes qui vont en grand nombre et quatre hommes de Badger sont arrêtés. Badger s'en va en disant qu'il revienda avec cent cinquante. Toutefois il laisse à Mr Pinchback et lui dit qu'il n'était pas venu lui faire visite dans de mauvaises intentions.

Il y a eu pas moins de nombreux de Pinchback en bon nombre d'hommes de la police de Boyland en sorte que si les sénateurs s'y trouvent, ils y seront bien protégés. L'issue de cette expédition peut être considérée comme la fin de la Législature de Packard qui ne peut plus avoir de quorum.

La Cour Suprême en conflit avec le juge Shaw.

Ce conflit est curieux; il s'est élevé entre deux pouvoirs qui ne sont pas. Il est donc peu important de savoir pour elles qui est chef. L'a La Cour Suprême dit que c'est M. Bourges, le juge Shaw soutient que c'est M. Blandy. Tel est le dilemme. Si vous avez encore assez d'illusions pour vous intéresser à ce sujet, bientôt ces illusions seront dissipées et alors vous saurez que l'Ordre suprême de vous trouver parfaitement d'accord. Il est probable que l'opinion de M. Shaw triomphera, mais hélas! ce triomphe ne le réintègre pas à l'abolition de la Cour dont la création est son œuvre.

Cour Supérieure Criminelle.

Cette cour a tenu séance hier.

L'unique affaire d'intérêt qui ait été appelée est la vieille affaire d'Earle et Gervey, convaincus de meurtre et poursuivis de nouveau par ordre de la Cour Suprême.

Les officiers de cette cour sont : juge W. R. Whitehead, district attorney, J. J. Finney, greffier Eugène May, député greffier A. C. Waugh, jr, clerc assistant Pierre Gravois et Jno. E. Rawman.

Député shérif, Lionel Adams.

Seconde Cour Municipale.

Cette cour, dont le juge est M. E. Mittenberger, était en séance hier, mais il ne s'est agi que d'affaires de routine, déjà vues de tout intérêt public.

Le jury précédent, M. Stass, ex-juge de cette cour, avait présenté une protestation au juge Mittenberger qui lui a succédé. Cette protestation naturellement n'a pas été admise bien que le refus ait été fait en termes courtois.

M. Louis Arnauld, ex-clerc aux minutes de la Cour criminelle, a été nommé greffier en chef.

Troisième Cour Municipale.

Le juge W. B. Kleinpeter, de cette cour, était à son poste hier matin, avec M. Luke Dillon comme greffier en chef. Des anciens clerks ou employés, M. Albert Sheppard et M. Betxes, sont les seuls qui aient été maintenus.

Le Surveillant Police.

Hier, le Bureau des commissaires de police a tenu sa séance régulière à la station centrale, sous la présidence du lieutenant-gouverneur Wiltz. Les commissaires Toby, Miller, Brewster et l'administrateur Diamond étaient présents. Absent, le Dr Samuel Choppin.

Le commissaire Toby a rapporté qu'il lui était impossible de voir l'ex-trésorier Murdock. En conséquence, il n'a pu se procurer les papiers et autres choses du bureau.

Le clerk en chef Page M. Baker a présenté un rapport semblable, n'ayant pu voir l'ex-clerc en chef Myers.

Le Bureau alors se retire en séance exécutive.

Arrestation d'un faussaire.

La police a arrêté hier Joseph Lee, alias T. S. Jones, pour avoir essayé d'obtenir de l'argent au moyen d'un ordre inscrit sur la face d'un ... .

Autre ... fait qu'il a été arrêté, sur une petite bande de papier, le tour de nature à faire naître le soupçon. Il présente l'ordre à J. W. Burbaugh de cet, sous la date de Holmesville, 1 janvier 1877, signé du nom de M. Blanche, pour la somme de $250. Le tour a été ... découvert et l'individu a été arrêté. Quand on a fouillé au corps du prisonnier, on a trouvé sur lui trois autres ordres semblables au premier. L'un était daté de Markeville et les autres de Holmesville, tous ressemblant à des faux. Il avait deux lettres non timbrées et sans marques de poste. L'une était adressée à J. W. Fiatt et l'autre à M. Dow, ... à la Législature. L'homme n'a pu donner aucune explication satisfaisante.

CONSEIL DE VILLE.

Dans la dernière séance du Conseil de ville, l'administrateur des comptes publics a présenté un rapport sur la dette flottante et la dette convertie, lequel rapport est adopté. Les dettes de la Ville de décembre 1874 étaient de $94,741,765.37. Un an après, elles s'élevaient à $95,953,717.05 et le 31 décembre 1876, à $98,036,770.31.

Diverses ordonnances ont été adoptées pour payement de salaires d'employés, de loyers et de fournitures.

A diverses pétitions pour réduction d'assessement, l'administrateur Mangourd a répondu que le Bureau des assessors avait seul le droit de réduire les assessements excessifs ou erronés.

Le conseil a voté un compte de 5 pour cent sur les licences qui seraient payées avant le 20 février 1877.

Une résolution pour employer J. H. New comme avocat spécial dans la défense des intérêts de la ville contre la Banque Gaines à la Cour du Circuit des Etats-Unis avec des honoraires qui seront fixés par le Conseil a passé.

Grand Jury.

Le juge Whitaker, de la Cour Criminelle Supérieure, a chargé le Grand Jury, le Grand Jury suivant : D. L. Bonsteel, 1; George K. Nelson, Benjamin S. Hampton, Henry Wenger, J. E. Hughes, Lewis Kennedy, Wm. Kennedy, Jr., Wm. Wilson, R. Devas, Andrew B. Daniel, Alfred Desmond, E. Marvegne jun, Charles A. Field, W. J. Bovard, T. A. Rohan, W. H. Rothold.

TEMPERATURE.—12 janv. 1877.

Thermomètre de C. Durannel, opticien	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	62	16
Midi.....	68	20
3 P. M.....	64	18
6 P. M.....	62	16

OLIGNES MÉRIDIANES.

Nous avons reçu des lunettes de Monsieur du 11 décembre. Nous insérons le *Petit d'Ouvre*:

Le chef supérieur du pouvoir exécutif a promulgué le décret suivant qui fixe la date du nouveau pouvoir de l'Etat.

Les électeurs présidentiels seront tous le dimanche 29 janvier, et le Congrès le 14 février suivant. Un délai de trois jours les dépêches au Président de l'Union; le lendemain 15, le Président de la République en signal de la Cour Suprême et le mardi 16 les magistrats de même tribunal.

Le Congrès de l'Union s'assemble le 19 même prochain; le président du Sénat lui signal et ainsi de la Cour Suprême. Le lendemain la ville centre un bon ... et ... la fabrication des dents Nelson, et l'élection du contingent ... de 2,000 hommes.

Cette brochure a ... une vive ... dans les cercles ... et politiques.

Le ... ce ... .

A l'occasion, de cette révolution, nous voyons résumé en production tous les vieux clichés monétaires, irrégulières, revolutionnaires, etc. Quand on se rappelle combien il y a ... de ... qui a ... ...